

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DES CÈDRES**

3 octobre 2017

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel et Karine Tessier, MM. Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2017-10-378 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Karine Tessier
Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour du 3 octobre 2017 ci-dessous:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 7 septembre au 4 octobre 2017

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 1^{er} au 22 septembre 2017

3.3 Les Pavages Théorêt Inc. : travaux de préparation de surfaces et pavage du lien cyclable Saint-Jean (rue Valade à Saint-Joseph)

3.3.1 Paiement du décompte progressif numéro 1

3.3.2 Paiement du décompte progressif numéro 2 (provisoire)

3.4 La Compagnie Meloche Inc. : acceptation du décompte progressif numéro 3 (libération partielle de la retenue) et recommandation de paiement dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée d'une partie des chemins du Fleuve et Saint-Antoine

3.5 Annulation de la résolution numéro 2017-07-274 : autorisation de placements municipaux de produits Desjardins

3.6 Maison des Jeunes Les Cèdres : demande de subvention discrétionnaire pour divers projets communautaires

3.7 Dépôt des états comparatifs des neuf premiers mois de l'année 2017 et des estimés au 31 décembre 2017

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

- 200, chemin du Fleuve - lot 4 760 953 / changement de fenêtres et peinture extérieure

- 1455, chemin Saint-Féréol - lot 2 047 788 / modification agrandissement

4.2 Acceptation du dépôt du guide sur l'affichage

5. Règlements

5.1 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 410-2017 décrétant un emprunt de 360 000 \$ relatif à la construction de seize installations septiques privées

5.2 Adoption du projet de règlement numéro 410-2017 décrétant un emprunt de 360 000 \$ relatif à la construction de seize installations septiques privées

5.3 Avis de motion - règlement numéro 411-2017 décrétant un emprunt de 610 000 \$ pour le déplacement d'une conduite d'égout pluviale et le réaménagement de la piste cyclable à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve

5.4 Adoption du projet de règlement numéro 411-2017 décrétant un emprunt de 610 000 \$ pour le déplacement d'une conduite d'égout pluviale et le réaménagement de la piste cyclable à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve

6. Affaires municipales

6.1 Société d'habitation du Québec : acceptation du dépôt du budget révisé 2017

6.2 Adhésion à un contrat d'assurance collective

6.3 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges : autorisation de signature d'une entente de service de tarification 2017-2020

7. Services des loisirs et communautaire

7.1 Nouvel appui au Comité de la Piste cyclable Soulanges dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec concernant les aménagements au-dessus de l'Autoroute 30

8. Service de sécurité incendie

8.1 Aéro-feu : achat d'un ventilateur à pression positive

9. Ressources matérielles et immobilières

9.1 Pavage Vaudreuil ltée : contrat pour la fourniture d'abrasif hivernal de sable et gravier 2017-2018

9.2 Éco-Pro Environnement : contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, du matériel, des véhicules et des équipements nécessaires pour l'inspection des installations septiques, volet 2017

- 9.3 Gestion de la vidange des fosses septiques pour les années 2018 à 2021 : autorisation d'appel d'offres public
- 9.4 Couvreur Doyon Inc. : contrat pour le remplacement du bardeau d'asphalte à la caserne incendie
- 9.5 Comeau experts-conseils : mandat de surveillance relativement au projet de déplacement d'un collecteur pluvial à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve
- 9.6 Vente publique de biens et équipements municipaux : autorisation pour la vente d'un ponton avec remorque et 2 moteurs

10. Services techniques et travaux publics

- 10.1 Développement domiciliaire Haut-Chamberry
 - 10.1.1 Certificat de l'acceptation finale de la phase 4B lot 1 / travaux de bordures de béton et pavage
 - 10.1.2 Certificat de l'acceptation finale de la phase 4B – lot 2 / travaux de bordures de béton et pavage
- 10.2 La Compagnie Meloche Inc. : entente de compensation financière pour le prix du bitume dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie des chemins du Fleuve et Saint-Antoine

11. Divers et correspondance

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2017-10-379 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2017-10-380 Acceptation des comptes du 7 au 22 septembre 2017

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu :

D'ACCEPTER le paiement des comptes du 7 au 22 septembre 2017 tel qu'inscrits au journal des déboursés, et ce en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente et lesdits documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

- Liste des chèques / fonds de fonctionnement : numéros 7243 au 7351 au montant total de 164 757.85 \$;
- Liste des chèques annulés : numéro 7242 au montant de 2 000 \$;
- Fonds pour règlements : 9600186 au 9600190 au montant total de 16 630.86 \$;
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie numéros 36 à 40 inclusivement au montant total de 196 700.49 \$;
- Salaires des employés au montant brut de 183 998.60 \$;
- Contribution de l'employeur au montant de 23 208.58 \$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-09-381 Acceptation de la liste des bons de commande du 1^{er} au 22 septembre 2017

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu :

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2017 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 22 septembre 2017 pour des dépenses respectives de 29 150,77 \$ et 19 431,06 \$ ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

**2017-10-382 Les Pavages Théorêt Inc.
Travaux de préparation de surfaces et pavage du lien cyclable Saint-Jean (rue Valade à Saint-Joseph)
Paiement du décompte progressif numéro 1
Projet numéro 2016-800-04**

ATTENDU la résolution numéro 2017-08-350 octroyant le mandat à *Les Pavages Théorêt Inc.* dans le cadre des travaux de préparation de surfaces et pavages du lien cyclable reliant les rues Valade et Saint-Joseph;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 11 septembre 2017;

ATTENDU la recommandation de paiement de MM Jean-Paul Sauvé, ingénieur, et Kaven Vaillant, technicien en génie civil;

Il est proposé par Karine Tessier
Appuyé par Maxime Pratte
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 20 340,56 \$ (taxes en sus) à *Les Pavages Théorêt Inc.* dans le cadre des travaux de préparation de surfaces et pavages du lien cyclable reliant les rues Valade et Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2017-10-383 Les Pavages Théorêt Inc.
Travaux de préparation de surfaces et pavage du lien cyclable Saint-Jean (rue Valade à Saint-Joseph)
Paiement du décompte progressif numéro 2 (provisoire)
Projet numéro 2016-800-04**

ATTENDU la résolution numéro 2017-08-350 octroyant le mandat à *Les Pavages Théorêt Inc.* dans le cadre des travaux de préparation de surfaces et pavages du lien cyclable reliant les rues Valade et Saint-Joseph;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 (provisoire) pour les travaux exécutés jusqu'au 11 septembre 2017;

ATTENDU la retenue contractuelle au montant de 2 260,06 \$;

ATTENDU la recommandation de paiement de MM Jean-Paul Sauvé, ingénieur, et Kaven Vaillant, technicien en génie civil;

Il est proposé par Karine Tessier
Appuyé par Maxime Pratte
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 (provisoire) au montant de 1 130,03 \$ (taxes en sus), soit 50% de la retenue contractuelle à *Les Pavages Théorêt Inc.* dans le cadre des travaux de préparation de surfaces et pavages du lien cyclable reliant les rues Valade et Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-10-384 La Compagnie Meloche Inc. : acceptation du décompte progressif numéro 3 (libération partielle de la retenue) et recommandation de paiement dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée d'une partie des chemins du Fleuve et Saint-Antoine

ATTENDU les résolutions numéros 2016-11-485 et 2016-11-512 octroyant un contrat à la *Compagnie Meloche Inc.* pour les travaux de réfection de la chaussée sur une partie des chemins du Fleuve et Saint-Antoine;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 (libération partielle de la retenue) en date du 17 septembre 2017 au montant de 2 928,76 \$ (taxes en sus);

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie *Équiluqs*;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Maxime Pratte
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (libération partielle de la retenue) au montant de 2 928,76 \$ (taxes en sus) à *La Compagnie Meloche Inc.* dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie des chemins du Fleuve et Saint-Antoine;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 386-2016.

Adopté à l'unanimité

2017-10-385 Annulation de la résolution numéro 2017-07-274 : autorisation de placements municipaux de produits Desjardins

ATTENDU la résolution numéro 2017-07-274 autorisant le placement de 1,5 millions de dollars dans un produit d'investissement garanti sur mesure infrastructure de Desjardins pour un terme de 3 ans;

ATTENDU QUE le *ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire* a indiqué aux municipalités que les produits d'investissement sur le marché doivent répondre aux catégories imposées par le Code municipal;

ATTENDU l'article 203 du Code municipal ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

QUE le Conseil annule la résolution numéro 2017-07-274 autorisant le placement de 1,5 millions de dollars dans un produit d'investissement garanti sur mesure infrastructure Desjardins pour un terme de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

2017-10-386 Maison des Jeunes Les Cèdres : demande de subvention discrétionnaire pour divers projets communautaires

ATTENDU la demande de subvention déposée par la Maison des Jeunes de Les Cèdres pour la réalisation de 5 projets communautaires d'ici la fin de l'année 2017;

ATTENDU l'enveloppe budgétaire disponible pour la réalisation de projets spéciaux;

Il est proposé par Karine Tessier

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

DE VERSER une subvention discrétionnaire au montant de 3 500 \$ pour la réalisation des 5 projets tel que présenté dans le cadre des projets spéciaux 2017.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-10-387 Dépôt des états comparatifs des neuf premiers mois de l'année 2017 et des estimés au 31 décembre 2017

ATTENDU QUE lors d'une année d'élection générale, les états comparatifs doivent être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le Conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE les états comprennent un état comparant les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent et un autre état comparant les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant;

Il est proposé par Maxime Pratte

Appuyé par Yves Daoust

Et résolu

QUE le Conseil prend acte des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par le secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité

2017-10-388 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 26 septembre 2017;

Il est proposé par Thérèse Lemelin
Appuyé par Maxime Pratte
Et résolu :

D'ACCEPTER les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
200, chemin Saint-Féréol – lot 4 760 953	Changement de fenêtres et peinture extérieure	Accepté
1455, chemin Saint-Féréol – lot 2 047 788	Modification agrandissement	Accepté avec modification

Adopté à l'unanimité

2017-10-389 Acceptation du dépôt du guide sur l'affichage

ATTENDU QUE l'affichage est un élément omniprésent dans le paysage urbain et a un impact réel sur celui-ci;

ATTENDU l'intérêt d'encadrer les interventions sur l'affichage des commerces pour des raisons d'ordre esthétique et de sécurité;

ATTENDU les recommandations de la Table sur l'affichage composée de commerçants et entrepreneurs locaux;

ATTENDU la présentation du guide sur l'affichage le 2 octobre dernier;

Il est proposé par Karine Tessier
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu :

D'ACCEPTER le dépôt du guide sur l'affichage tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2017-10-390 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 410-2017 décrétant un emprunt de 360 000 \$ relatif à la construction de seize installations septiques privées

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est donné par le conseiller, MAXIME PRATTE que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 410-2017 décrétant un emprunt de 360 000 \$ relatif à la construction de seize installations septiques privées

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée et que lors de la présentation dudit règlement, le secrétaire-trésorier ou le président de l'assemblée, y mentionnera l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement, s'il y a lieu.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2017-10-391 Adoption du règlement numéro 410-2017 décrétant un emprunt de 360 000 \$ relatif à la construction de seize installations septiques privées

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, par règlement, en juillet 2014, un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., R.22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la présente séance municipale du 3 octobre 2017;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 23 octobre 2017 de 9 h à 19 h à l'Hôtel de Ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Thérèse Lemelin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de « Règlement numéro 410-2017 décrétant un emprunt de 360 000 \$ relatif à la construction de seize installations septiques privées » ;

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 360 000 \$ pour les fins du programme de réhabilitation de l'environnement décrété par le règlement numéro 372-2014, dont copie est jointe au présent règlement comme « Annexe A », le tout tel qu'il appert des estimations lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme « Annexe B ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses dudit programme, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 360 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables identifiés au présent règlement à « l'Annexe C », une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Le Conseil approuve spécialement au paiement de l'emprunt, les deniers qui seront recouverts annuellement en remboursement des prêts consentis en vertu du règlement créant le programme de réhabilitation de l'environnement.

ARTICLE 5

Toute propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu du présent règlement, peut être exempté en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2017-10-392 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 411-2017 décrétant un emprunt de 610 000 \$ pour le déplacement d'une conduite d'égout pluviale et le réaménagement de la piste cyclable à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, KARINE TESSIER que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 411-2017 décrétant un emprunt de 610 000\$ pour le déplacement d'une conduite d'égout pluviale et le réaménagement de la piste cyclable à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée et que lors de la présentation dudit règlement, le secrétaire-trésorier ou le président de l'assemblée, y mentionnera l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement, s'il y a lieu.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2017-10-393 Adoption du projet de règlement numéro 411-2017 décrétant un emprunt de 610 000 \$ pour le déplacement d'une conduite d'égout pluviale et le réaménagement de la piste cyclable à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve

ATTENDU QUE la conduite d'égout pluviale existante implantée sur lot 2 046 842 datant 1950 ne bénéficie d'aucune servitude légale ;

ATTENDU QU'une entente hors cour relative au débranchement de la conduite d'égout pluviale existante située sur lot 2 046 842 au réseau municipal est intervenue entre les parties ;

ATTENDU QUE la nouvelle conduite d'égout pluviale dimensionnée en conformité aux règles de l'art et aux règlements en vigueur vise à permettre une meilleure gestion des eaux de ruissellement pour le secteur;

ATTENDU QUE la Municipalité est autorisée à construire une conduite d'égout pluviale dans l'emprise du chemin Saint-Féréol, étant sous la gestion du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports du Québec*;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la présente séance du Conseil tenue le 3 octobre 2017;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et les modes de paiement et de remboursement;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 23 octobre 2017 de 9 h à 19 h à l'Hôtel de Ville de la Municipalité;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Maxime Pratte
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de « Règlement numéro 411-2017 décrétant un emprunt de 610 000 \$ pour le déplacement d'une conduite d'égout pluviale et le réaménagement de la piste cyclable à l'intersection des chemins Saint-Féréol et du Fleuve » ;

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux pour la construction d'une conduite pluviale et d'installer les conduites nécessaires pour acheminer les eaux de ruissellement vers l'émissaire existant situé dans le prolongement de la rue Bissonnette. L'installation de près de 450 mètres de longueur de conduites est prévue. Les travaux sont situés sur les chemins Saint-Féréol et du Fleuve, au sud de la rue Blanche, tel que décrits aux plans et devis préparés par la firme d'ingénierie Comeau Experts-conseils, portant le numéro de projet 2015-064, révision 2, en date du 28 septembre 2017, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Jean-Paul Sauvé, ingénieur, en date du 3 octobre 2017 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme « Annexe A » et « Annexe B ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil décrète Conseil est autorisé à emprunter une somme de 490 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Le Conseil est autorisé à approprier à même son surplus accumulé non réservé, une somme d'au plus 300 000 \$ en paiement d'une partie des dépenses prévues au présent règlement.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Toute propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu du présent règlement, peut être exempté en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2017-10-394 Société d'habitation du Québec : acceptation du dépôt du budget révisé 2017

ATTENDU l'implication de la Municipalité dans les opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Les Cèdres ;

ATTENDU les règles en vigueur ;

ATTENDU la réception du budget révisé 2017 pour fins d'acceptation en date du 13 septembre dernier ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la révision budgétaire 2017 tel que soumis en date du 13 septembre 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2017-10-395 Adhésion à un contrat d'assurance collective

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

ATTENDU QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

ATTENDU QUE la FQM a transmis à la Municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

ATTENDU QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

Il est proposé par Yves Daoust
Appuyé par Thérèse Lemelin
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité des Cèdres autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité des Cèdres accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-10-396 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges : autorisation de signature d'une entente de service de tarification 2017-2020

ATTENDU l'offre de service de la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges* relative à la tarification de divers services financiers ;

ATTENDU QUE cette offre est d'une durée de 3 ans à compter de son entrée en vigueur avec la possibilité de renouvellement ;

Il est proposé par Maxime Pratte
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer l'entente de service avec la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges* relative à la tarification de divers services financiers pour une période de 3 ans avec une possibilité de renouvellement.

Adopté à l'unanimité

2017-10-397 Nouvel appui au Comité de la Piste cyclable Soulanges dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec concernant les aménagements au-dessus de l'Autoroute 30

ATTENDU QUE la structure environnementale de la Piste Cyclable Soulanges a été modifiée suite aux travaux effectués lors de l'aménagement de l'Autoroute 30 ;

ATTENDU la *résolution* numéro 2014-03-09 demandant au *ministère des Transports du Québec* de vérifier si les nouveaux aménagements au-dessus de l'Autoroute 30 à la hauteur de Les Cèdres sont sécuritaires pour les utilisateurs de la Piste Cyclable Soulanges;

ATTENDU la réponse reçue du *ministère des Transports du Québec* le 16 juin 2014 informant que la demande avait été transmise au partenaire privé, Nouvelle Autoroute 30, qui assume la gestion de l'autoroute ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune réponse du partenaire privé, Nouvelle Autoroute 30;

ATTENDU QUE le danger de blessures persiste s'il advenait qu'un cycliste ou un patineur quitte la piste accidentellement;

Il est proposé par Maxime Pratte
Appuyé par Karine Tessier
Et résolu

QUE le Conseil renouvelle l'appui (résolution numéro 2014-03-09) du Comité de la Piste Cyclable Soulanges et demande au *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* de s'assurer à ce les aménagements au-dessus de l'Autoroute 30 à la hauteur de Les Cèdres soient sécuritaires pour les utilisateurs de la Piste Cyclable Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2017-10-398 Aéro-feu : achat d'un ventilateur à pression positive

ATTENDU le bris de cet équipement lors d'une intervention incendie ;

ATTENDU QUE cet équipement est nécessaire pour des fins opérationnels et sécuritaires des lieux de travail des intervenants incendie ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Yves Daoust
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de *Aéro-Feu* pour l'achat d'un ventilateur à pression positive au cout de 2331,50\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-10-399 Pavage Vaudreuil Itée: contrat pour la fourniture d'abrasif hivernal de sable et gravier 2017-2018

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 22 septembre 2017 conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services pour la fourniture de sable abrasif et de pierre concassée pour la saison 2017-2018 comprenant les matériaux, redevances et les frais de transport ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 3 octobre 2017 dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Pavage Vaudreuil Itée	44 417,14\$
Les Carrières Régionales Bauval	45 464,57\$
Demix Béton & Agrégats	47 297,27\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission s'avère conforme ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de *Pavages Vaudreuil Itée*, au prix de 14,57\$ la tonne métrique pour le sable de calibre AB-10 et de 17,07\$ la tonne métrique pour la pierre concassée de calibre AB-5 pour un montant total estimé de 44 417,14\$ (taxes incluses) incluant les matériaux, redevances et les frais de transport.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-10-400 Éco-Pro Environnement : contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, du matériel, des véhicules et des équipements nécessaires pour l'inspection des installations septiques, volet 2017
Projet numéro 2017-700-13

ATTENDU l'intérêt de compléter le mandat d'inspection d'installations septiques;

ATTENDU QUE 78 installations septiques doivent être inspectées afin de finaliser le volet 2017;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission s'avère conforme ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de *Éco Pro Environnement* au montant forfaitaire de 10 450 \$ (taxes en sus) pour la fourniture de la main d'œuvre, du matériel, des véhicules et des équipements nécessaires pour l'inspection de 78 installations septiques, volet 2017.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-10-401 Gestion de la vidange des fosses septiques pour les années 2018 à 2021 : autorisation d'appel d'offres public

ATTENDU l'échéance du contrat de service de vidange de fosses septiques en 2017;

ATTENDU le programme de mise en conformité et de gestion des installations septiques;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à procéder à un appel d'offres public pour la gestion de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité des Cèdres pour les années 2018 à 2021.

Adopté à l'unanimité

2017-10-402 Couvreur Doyon Inc. : contrat pour le remplacement du bardeau d'asphalte à la caserne incendie

ATTENDU QUE le bardeau d'asphalte de la caserne incendie sise au 11, rue Saint-Pierre est désuet;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

ATTENDU QUE la plus basse soumission s'avère conforme ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Yves Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de *Couvreur Doyon* au coût de 10 700 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-10-403 Comeau experts-conseils : mandat de surveillance relativement au projet de déplacement d'un collecteur pluvial
Projet numéro 2016-600-21

ATTENDU l'offre de service professionnel – ingénierie civile de la firme Comeau Experts-Conseils pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de déplacement d'un collecteur pluvial;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été réalisés par la firme *Comeau Experts-Conseils*;

Il est proposé par Yves Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de la firme Comeau Experts-Conseils pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux de déplacement d'un collecteur pluvial au coût de 14 700 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 411-2017 dès son entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité

2017-10-404 Vente publique de biens et équipements municipaux : autorisation pour la vente d'un ponton avec remorque et 2 moteurs

ATTENDU l'avis de vente publique de biens et équipements municipaux publié le 16 septembre dernier;

ATTENDU l'offre de prix reçu pour le ponton avec remorque et deux moteurs;

ATTENDU QUE l'offre reçu est en deçà du seuil établi;

ATTENDU la négociation entre les parties;

Il est proposé par Thérèse Lemelin
Appuyé par Karine Tessier
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de prix de M. Lucien Daoust au montant de 6 000 \$ (taxes incluses) pour le ponton avec remorque et deux moteurs.

Adopté à l'unanimité

**2017-10-405 Développement domiciliaire Haut-Chamberry
Certificat de l'acceptation finale de la phase 4B lot 1
Travaux de bordures de béton et pavage**

ATTENDU la demande des promoteurs du développement domiciliaire Haut-Chamberry de procéder à l'acceptation finale des travaux de la phase 4B lot 1;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4B lot 1 est conforme à l'entente relative à des travaux municipaux;

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 26 septembre dernier par la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU le rapport du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, attestant de la conformité des travaux de la phase 4B lot 1;

ATTENDU le certificat de l'acceptation finale déposée par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.* en date du 26 septembre 2017;

Il est proposé par Maxime Pratte
Appuyé par Yves Daoust
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte le certificat d'acceptation finale des travaux de la phase 4B lot 1 pour les travaux de bordures de béton et du pavage sur une partie de l'avenue Chamberry du lot 5 216 102 jusqu'à l'intersection de la rue du Ruisseau et l'avenue Chamberry ainsi que sur une partie de la rue du Ruisseau du lot 5 216 080 jusqu'au lot 5 216 113.

Adopté à l'unanimité

**2017-10-406 Développement domiciliaire Haut-Chamberry
Certificat de l'acceptation finale de la phase 4B – lot 2
Travaux de bordures de béton et pavage**

ATTENDU la demande des promoteurs du développement domiciliaire Haut-Chamberry de procéder à l'acceptation finale des travaux de la phase 4B lot 2;

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE la demande pour la phase 4B lot 2 est conforme à l'entente relative à des travaux municipaux;

ATTENDU l'inspection des lieux réalisée le 26 septembre dernier par la firme *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU le rapport du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures, M. Jean-Paul Sauvé, attestant de la conformité des travaux de la phase 4B lot 2;

ATTENDU le certificat d'acceptation finale déposée par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.* en date du 26 septembre 2017;

Il est proposé par Maxime Pratte
Appuyé par Yves Daoust
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte le certificat d'acceptation finale des travaux de la phase 4B lot 2 pour les travaux de bordures de béton et du pavage sur une partie de la rue du Ruisseau entre les lots 5 216 088 et 5 216 095.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Début de la période de question : 20h04

Fin de la période de question : 20h30

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2017-10-407 Levée de la séance

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Karine Tessier
Et résolu:

QUE la présente séance soit levée à 20h41.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier